

Présents : MM. INCHAUSPE Beñat ; FIESCHI Pierre ; DARGUY Louissette ; ASCARAT Guy ; MOUSTIRATS Maïté ; ARGUINDEGUY Jean-Jacques ; MAURY Danielle ; HUGRON Jean ; SALLAGOÏTY Marianne ; VIGIÉ Christian ; SOTERAS Mayalen ; Xabi ; ETCHEVERRY Marie-Claire ; ETCHEMENDY Jean-Michel ; IGLESIAS Manuel ; CHALLET Simone ; LARRART Jean-Pierre ; HEUGA Christian ; DOILLET Elisabeth ; FABAS Joël ; DORREGARAY Patricia ; DUHART Karine ; PAGUEGUY Mattin ; PEREZ Stéphanie ; LOHIAGUE Claire ; ETCHEAHARRETA Martine ; FUNOSAS Anaiz ; CHRISTY Sébastien ;

Excusée ayant donné procuration : Mme Patricia ITHURBURU-ETCHEVERRY a donné procuration

À : Mme. SALLAGOÏTY Marianne.

Le Maire, M. Beñat INCHAUSPE accueille les élus et les représentants de la presse locale. Il exprime sa pensée émue pour la famille de Piarres CHARRITON dont les obsèques ont eu lieu ce jour à Hasparren. Académicien de la langue basque, linguiste renommé, fondateur du lycée professionnel St Joseph de Hasparren, il était un homme de paix, un homme de bien.

Après avoir procédé à l'appel et vérifié que le quorum était atteint, M. le Maire aborde les différents points de l'ordre du jour.

Mme SALLAGOÏTY Marianne est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres du conseil.

Le Procès Verbal de la séance du 16 novembre 2016 et celui de la séance du 14 décembre 2016, sont adoptés à l'unanimité.

1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016.

L'assemblée municipale approuve sans observation et à l'unanimité des membres présents et représentés tous les comptes de gestion 2016 dressés par Madame la Trésorière municipale de Hasparren.

2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 :

M. PIERRE FIESCHI EST ELU PRESIDENT DE SEANCE POUR TOUS LES POINTS RELATIFS A L'APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS, SUR PROPOSITION DE M. LE MAIRE QUI SE RETIRE ENSUITE DE LA SALLE.

A. Budget annexe « domaine funéraire »

Après explications données par M. Pierre FIESCHI, le compte administratif, qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 8797,41 €, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Ce résultat sera repris, en report à nouveau, dans le budget primitif 2017 du domaine funéraire.

B. Budget annexe « Multi-accueil Irriñoak »

M. Pierre FIESCHI rappelle que le budget de fonctionnement 2016 s'élevait à 315 415,00 €.

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

- 1 - Une réalisation de dépenses inférieure aux prévisions budgétaires, de 16 026,03 €
(Dépenses prévues : 315 415,00 €, Dépenses réalisées : 299 388,97 €)
Les dépenses réalisées se décomposent en :
 - charges à caractère général : 26 698,66 €
 - charges de personnel : 271 520,31 €
 - charges exceptionnelles : 1 170,00 €

- 2 - Une réalisation de recettes, provenant de la contribution des familles et des participations du Département, de la Caisse d'Allocations familiales et autres organismes, supérieure de 19 533,96 € à la prévision budgétaire.
(Recettes prévues : 206 670,00 €, Recettes réalisées : 226 203,96 €)

Le montant la subvention communale s'élève à 73 185,01 € (subvention d'équilibre prévue au budget : 108 745,00 €).

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

C. Budget annexe « Lotissement Pilota Plaza »

M. Pierre FIESCHI indique que les opérations prévues, dans le cadre du budget annexe du lotissement communal Pilota Plaza, ont été achevées au 31 décembre 2016.

La synthèse des écritures du compte administratif 2016 s'établit comme suit :

En recettes :

- Excédent 2015 reporté : 30 295,86 €
- Régularisation de TVA : 1,12 €

Total : 30 296,98 €

En dépenses :

- Travaux : 25 000,50 €
- Reversé au budget général : 5 296,48 €

Total : 30 296,98 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

D. Budget Principal

M. Pierre FIESCHI rappelle que les dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2016 s'élevaient à 7 210 875,78 €, dont :

- dépenses réelles : 6 293 254,68 €
- dépenses d'ordre : 917 621,10 €

S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2016, elles s'élèvent à 5 701 041,00 €, inférieures de 592 213,68 € à la prévision de dépenses.

Les dépenses réelles de fonctionnement en 2016 (5 701 041,00 €) se répartissent en :

- charges à caractère général : 1 449 489,08 €
- charges de personnel : 3 058 018,01 €
- charges diverses liées à la gestion courante de la collectivité : 945 881,87 €
- charges financières : 245 781,93 €
- charges exceptionnelles : 1 870,11 €

Les quatre premiers postes de dépenses ci-dessus représentent la quasi totalité des dépenses réelles, soit :

- charges à caractère général : 25,42 %
- charges de personnel : 53,64 %
- charges diverses liées à la gestion courante de la collectivité : 16,59 %
- charges financières : 4,31%

Les dépenses d'ordre inscrites en comptabilité, d'un montant de 607 597,60 € sont constituées des dotations aux comptes d'amortissements et de la régularisation d'immobilisations sorties de l'actif.

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget 2016 s'élevaient à 7 210 875,78 €, à savoir :

- recettes réelles : 6 455 729,00€
- recettes dépenses d'ordre : 90 000,00€
- excédent antérieur reporté : 665 146,78 €

Les recettes réelles de fonctionnement réalisées en 2016, s'élèvent à 7 087 097,54€, soit un montant de 631 368,54 € de produits supplémentaires provenant notamment de la cession de terrains à la communauté de communes pour 361 834 €.

Les recettes de gestion courante (6 699 960,20 €) représentent environ 95% des recettes réelles.

Les recettes d'ordre inscrites en comptabilité, d'un montant de 36 645,00 €, représentent la valeur de production des travaux en régie.

L'exécution du budget 2016 fait apparaître l'excédent de fonctionnement suivant :

- Excédent de fonctionnement propre à l'année 2016 : 815 103,94 €
- Excédent de fonctionnement antérieur reporté : 665 146,78 €

Soit un excédent de fonctionnement total de : 1 480 250,72 €

Pour la partie investissement, les dépenses financières et d'équipement s'élèvent à 3 385 997,80€ et sont constituées par les opérations d'équipement (2 628 435,39 €), la régularisation d'un trop perçu de taxes d'aménagement (715,26 €) et le remboursement de la part en capital des avances et emprunts (756 847,15€)

Les dépenses d'équipement mandatées pour 2 628 435,39 € concernent principalement les aménagements urbains, les équipements sportifs, la voirie, l'éclairage public, des acquisitions de matériels, les bâtiments communaux, des travaux de réseaux et bassins de rétention

Les opérations restantes à réaliser ou en cours de réalisation sont inscrites en « restes à réaliser », en dépenses pour 1 087 318,00 € et en recettes pour 103 740,00 €.
Le solde net des restes à réaliser s'établit à 983 578,00 €.

Financement des opérations d'équipement payées en 2016 (2 628 435,39 €)

- Subventions Conseil Départemental : 307 473,64 € (11,68%)
- Subventions Région : 42 000,00 € (1,60%)
- Participations voies et réseaux (PVR) : 110 166,74 € (4,19%)
- Emprunt (solde 2015) : 800 000,00 € (30,44%)
- Ressources propres : 1 368 795,01 € (52,09%)

Résultat de la section d'investissement

Solde d'exécution : - 1 185,29 €
Solde des restes à réaliser : - 983 578,00 €
Soit un besoin d'autofinancement complémentaire de : - 984 763,29 €

RESULTAT NET DE CLOTURE 2016

Excédent de la section de fonctionnement : 1 480 250,72 €
Besoin de la section d'investissement : - 984 763,29 €

Solde excédentaire net à la clôture des comptes 2016 : 495 487,43 €

LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2016

Au 31 décembre 2016, le capital restant dû au titre des emprunts souscrits dans le cadre du budget principal s'élève à 7 173 K€.

Sur la base de la capacité d'autofinancement de l'année 2016, qui s'établit à 919 K€ (hors produits exceptionnels ou ressources non récurrentes), la capacité de désendettement (exprimées en années) est de 8 années.

Le compte administratif est approuvé à la majorité des membres présents et représentés (abstention de MM. Martine ETCHECAHARRETA, Anais FUNOSAS et Sébastien CHRISTY).

E. Service Public Eau Potable

Monsieur Pierre FIESCHI expose à ses collègues qu'en section Fonctionnement, l'exécution du budget 2016 du Service Public d'Eau Potable, fait apparaître dans le compte administratif, arrêté au 31 décembre 2016 :

- un montant de dépenses totales de 731 796,18 €.
- un montant de recettes totales de 982 283,09 €.

Pour la section Investissement, hors restes à réaliser et déficit antérieur reporté, les dépenses s'élèvent à 756 511,41 € et les recettes à 763 157,08 €.

Le solde positif de la section d'exploitation (250 486,91 €), supérieur à la prévision (154 651 €), s'explique par la combinaison d'une réalisation partielle des dépenses et d'une réalisation supérieure des recettes, notamment du chapitre 70.

En investissement, le solde de l'exercice ajouté au solde des restes à réaliser conduit à un besoin de financement de 98 271,59 €.

Le total des dépenses est de 1 708 082,85 € et le total des recettes est de 1 860 298,17 €.

Le solde d'exécution final est de + 152 215,32 €.

Au 31 décembre 2016, le capital restant dû s'élève à 558 891,5601 €, en nette augmentation du fait de la réalisation d'un emprunt de 373 000 €.

L'annuité de l'exercice est de 68 273,15 € avec 56 467,45 € de remboursement de capital et 11 805,70 € de remboursement d'intérêts.

La capacité de désendettement (exprimée en année) a pratiquement doublé du fait de l'augmentation du capital restant dû, l'épargne brute demeurant stable. Elle est en 2016 de 2,53 années.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte administratif.

F. Service Public Assainissement Collectif

Monsieur Pierre FIESCHI expose à ses collègues qu'en section fonctionnement, l'exécution du budget 2016 du Service Public d'Assainissement Collectif, fait apparaître dans le compte administratif, arrêté au 31 décembre 2016 :

- un montant de dépenses totales de 741 499,76 €.
- un montant de recettes totales de 1 025 178,75 €.

Pour la section Investissement, hors restes à réaliser et report de l'exercice antérieur, les dépenses s'élèvent à 395 492,93 € et les recettes à 298 077,99 €.

Le solde positif de la section d'exploitation (283 678,99 €) est supérieur à la prévision (172 846 €) ; il s'explique à la fois par une réalisation moindre des dépenses et une réalisation supérieure des recettes.

En investissement, le démarrage à l'automne des travaux de réhabilitation des réseaux du Bourg et la réalisation partielle du dessableur expliquent les 384 016 € de restes à réaliser en dépenses et les 70 583 € en recettes ; cela conduit à un solde négatif de 148 210,08 €.

Le total des dépenses est de 1 521 008,19 € et le total des recettes est de 1 656 477,10 €.

Le solde d'exécution final est de + 135 468,91 €.

Au 31 décembre 2016, le capital restant dû s'élève à 3 467 027,79 €.

L'annuité de l'exercice est de 278 762,56 € avec 141 966,71 € de remboursement de capital et 136 795,85 € de remboursement d'intérêts.

La hausse de l'épargne brute et la baisse de l'encours de la dette permettent de faire progresser positivement la capacité de désendettement. Elle est en 2016 de 8,7 années.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte administratif.

G. Service Public Assainissement Non Collectif

L'exécution du budget 2016 du SPANC fait apparaître dans le compte administratif arrêté au 31 décembre 2016 :

- un montant de dépenses de 38732.26 €,
- un montant de recettes de 47084.70 €,
- un excédent d'exploitation reporté de 2015 de 35837.92 €.

Les salaires représentent la plus grande partie des dépenses d'exploitation (82%).

S'agissant des recettes d'exploitation réalisées, elles sont constituées :

- de redevances et prestations de services pour 25493.20 € (54 %),
- de subventions d'exploitation pour 21591.00 € (46 %).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3979,00€ en immobilisations corporelles et à 167829.45 en opérations pour compte de tiers dans le cadre des aides à la réhabilitation.

Les ressources de la section d'investissement comprennent :

- l'autofinancement généré par les amortissements pour 2716 €,
- le solde d'exécution positif reporté de 2015 de 6083.41€
- les aides de l'AEAG pour la réhabilitation à reverser aux particuliers (opérations pour compte de tiers) de 172029.46€

Hors résultats 2015 reportés, les résultats propres à l'année 2016 s'établissent comme suit :

- Résultat d'exploitation : + 8352.44 €
- Résultat d'investissement : + 2937 €

Compte tenu des reports, le solde de clôture s'établit :

- en exploitation : + 44190.36 €
- en investissement : + 9020.41 €
- Soit un Excédent net global de : + 53210.77 €

Le conseil municipal approuve le Compte administratif, à l'unanimité des membres présents et représentés.

CM du 20 mars 2017

3. BUDGETS/FINANCES :

A. Budget annexe « domaine funéraire » : Orientations budgétaires 2017

Il est préalablement rappelé que le budget annexe « Domaine Funéraire » ne comprend pas de section d'investissement.

Les présentes orientations budgétaires ont donc pour objet de débattre du fonctionnement de ce service en 2017.

En 2017, il est prévu la construction de 12 caveaux (6 de 2 places, 3 de 4 places et 3 de 6 places), de 10 cavurnes et la numérotation des allées pour un coût d'environ 29 267 € (achats de matériaux et coût des agents communaux appelés à réaliser les travaux).

Sept caveaux et quatre cavurnes devraient être vendus en 2017. Le produit des ventes ainsi que les prestations de services (inhumations) sont estimées à 20 470 €.

L'excédent de fonctionnement 2016 est de 8 797 €.

Ainsi, les recettes propres à l'année 2017 du Domaine Funéraire, auxquelles s'ajoute l'excédent de fonctionnement antérieur, permettent d'assurer la couverture des charges de fonctionnement.

A la demande de Mme Martine ETCHECAHARRETA, le maire précise que sur douze demandes exprimées l'an dernier trois n'ont pas été honorées. Pour 2017 deux demandes de caveaux sont enregistrées.

A l'unanimité des membres présents et représentés, il est pris acte du débat sur les orientations budgétaires et de l'existence du rapport présenté par M. FIESCHI, M. le Maire ayant pris soin de préciser à l'attention des membres de la minorité que le vote ne valide pas le contenu du rapport présenté.

B. Budget annexe « Multi-accueil Irriñoak » : Orientations budgétaires 2017

M. Pierre FIESCHI expose les données permettant à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires du Multi-accueil :

DEPENSES

Les charges à caractère général restent à un niveau équivalent à celles budgétisées en 2016, soit environ 34 K€.

Les charges de personnel sont estimées à 282 K€.

Nombre d'agents affectés à ce service : 8 personnes

Soit une prévision totale de dépenses de 316 K€

RECETTES

Les recettes sont estimées prudemment du fait que les tarifs appliqués sont variables en fonction des revenus des parents des enfants accueillis au cours de l'année 2017, et le calcul de la participation de la CAF en dépend, soit :

- Contribution des familles : 56 K€
- Subvention Département : 5 K€
- Participations CAF et autres organismes : 146 K€

Soit une prévision totale de recettes de 207 K€

Compte tenu des prévisions en dépenses de 316 K€ et en recettes de 207 K€, la subvention d'équilibre versée par la commune est estimée à 109 K€.

A l'unanimité des membres présents et représentés, il est pris acte du débat sur les orientations budgétaires et de l'existence du rapport présenté par M. FIESCHI, M. le Maire ayant pris soin de préciser à l'attention des membres de la minorité que le vote ne valide pas le contenu du rapport présenté.

C. Budget Principal :

a) Bilan des acquisitions et cessions immobilières

Sur proposition de M. Pierre FIESCHI et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve le bilan 2016, à savoir :

CESSIONS IMMOBILIERES :

| Désignation du bien | Superficie | Acquéreur | Montant de la cession |
|---------------------|-----------------|----------------------------------------------|-----------------------|
| E 1788 | 4 a 44 ca | Mme Clotilde BARRE | 1.00 € |
| F 2610 | 22 ca | Mr Richard ST BOIS et Mme Catherine BETBEDER | 374.00 € |
| F 2609 F 2611 | 9 a 53 ca | Société JONAT | 16 201.00 € |
| B 2172 | 3 ha 28 a 94 ca | Communauté des Communes du Pays de Hasparren | 361 834.00 € |

ACQUISITIONS IMMOBILIERES :

| Désignation du bien | Superficie | Vendeur | Montant de l'acquisition |
|--------------------------|------------|--------------------|--------------------------|
| E 1781/1783 1785/1786 | 7 a 76 ca | Mme Clotilde BARRE | 2 000.00 € |
| G 360 | 11 a 90 ca | Consorts BOURDET | 55 000.00 € |

b) Affectation du résultat 2016

Le Conseil municipal décide, à la majorité des membres présents et représentés (abstention de MM. Martine ETCHEÇA HARRETA, Anaïs FUNOSAS et Sébastien CHRISTY) d'affecter l'excédent de fonctionnement de 1 480 250,72 € de la façon suivante :

- au financement complémentaire de la section Investissement : 984 763,29 €
- et en report à nouveau créateur en section Fonctionnement : 495 487,43 €

c) Orientations budgétaires 2017

1 – CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER EN 2017

L'année 2016 a été marquée par une reprise de la croissance en zone euro de l'ordre de +1,6% avec un retour de l'inflation intervenu en fin d'année qui s'explique essentiellement par la remontée des prix du pétrole. Par ailleurs, de nombreuses incertitudes économiques subsistent en raison de la conjoncture politique (gestion du Brexit, élections présidentielles en France puis en Allemagne, politique extérieure du gouvernement nord américain, tensions en Europe de l'Est et en Asie).

L'inflation pourrait se situer en 2017 à +0,8% hors tabac.

La faiblesse de l'euro face au dollar devrait continuer à favoriser les exportations.

Malgré une remontée des taux d'intérêts en fin d'année 2016, les économistes envisagent des conditions de crédit restant attractives en 2017, dans la mesure où la banque centrale européenne maintient une politique interventionniste. De plus, l'offre bancaire assurera normalement une couverture importante des besoins de financement.

La France devait ramener son déficit public en deçà de 3% du PIB en 2012. Elle a négocié, au niveau européen, le report du délai à trois reprises (2013, 2015 et en dernier lieu 2017). En raison de leur poids dans la dépense publique, les collectivités ont été associées à l'effort de redressement des finances publiques. Au cours de ces trois dernières décennies, les dépenses des administrations publiques locales (APUL) ont augmenté en moyenne à un rythme plus soutenu que le PIB. La décentralisation explique une partie de cette hausse. Il est important ici de rappeler que le poids des APUL dans la dette publique représente 10,5% de la dette globale publique.

Dans son rapport de juin 2016, la Cour des Comptes indiquait que la réduction du déficit public 2015 provenait pour les deux tiers des administrations publiques locales. Les collectivités territoriales et leurs groupements ont ainsi limité la variation à la hausse de leurs dépenses de fonctionnement mais également leurs dépenses d'investissement.

La loi de finances pour 2017, basée sur une hypothèse de croissance du PIB de 1,5%, prévoit la poursuite de la diminution des concours financiers de l'Etat pour atteindre 50 Mds € d'économie globale fixés dans le programme 2015-2017.

Le montant de la DGF pour 2017 est arrêté à 30,86 Mds € contre 33,22 Mds € en 2016. Cette diminution de 2,36 Mds € se répercute ainsi :

-baisse de 451 millions d'euros pour les régions

-baisse de 1,148 milliard d'euros pour les départements
-baisse de 1,0355 milliard d'euros pour le bloc communal (soit une contribution réduite de moitié par rapport aux années précédentes qui ont vu la baisse de DGF atteindre le montant de 2,1 milliards d'euros). Au sein du bloc communal la répartition de l'effort s'effectue selon une clé inchangée depuis 2014, soit 70% pour les communes et 30% pour les intercommunalités.

Pour la commune de Hasparren, la baisse des dotations de l'Etat en 2017 est estimée à 60 K€
La réduction des dotations de l'Etat est de l'ordre 227 K€ sur quatre ans (2014 à 2017).

2 - ELEMENTS ET INDICATEURS RELATIFS AU BUDGET 2017

2.1 RAPPEL DU RESULTAT 2016

Section de fonctionnement

Recettes réelles et d'ordre : 7 124 K€
Excédent antérieur reporté : 665 K€
Dépenses réelles et d'ordre : - 6 309 K€
Excédent de fonctionnement : 1 480 K€

Section Investissement

Ressources d'investissement : 3 421 K€
Dépenses d'investissement : - 3 423 K€
Restes à réaliser en recettes : 104 K€
Restes à réaliser en dépenses : - 1 087 K€
Besoin de financement complémentaire : - 985 K€

Excédent net de clôture : 495 K€

2.2 - PREVISIONS DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2017

Dépenses réelles

Elles sont estimées à 6 085 K€ (voir détail ci-après dans « 2.8 Autres informations »)

Dépenses d'ordre

Dotations aux comptes d'amortissements et de provisions : 235 K€

2.3 - PREVISIONS DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2017

Contributions directes

Du fait de la création de la communauté d'agglomération Pays Basque au 1^{er} janvier 2017, la perception des produits de la fiscalité locale est modifiée.

Les communes continueront de fixer les taux des taxes d'habitation et foncières et d'en percevoir les montants.

Le produit de la fiscalité des entreprises (CFE, CVAE, IFR, TASCUM), est transféré à la communauté d'agglomération Pays Basque.

En contrepartie de ce transfert, une allocation de compensation est versée aux communes.

Au regard des éléments de fiscalité 2016, et avant actualisation des bases d'imposition par l'Etat, le produit des taxes d'habitation et foncières est estimée à 2 153 K€ et l'allocation de compensation à 1 257 K€

Autres impôts et taxes (Fonds de péréquation recettes intercommunales, taxes sur électricité, taxes additionnelles aux droits de mutation et taxes diverses)

Estimation 2017 : 455 K€

Dotations et participations à recevoir

Estimation 2017 : 1 468 K€

Produits des services et autre produits de gestion courante

Les produits, provenant des redevances, droits, taxes et divers, sont estimés à 991 K€

Recettes d'ordre

La production de travaux en régie est estimée à 60 K€.

2.4 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL EN 2017

Hors éléments exceptionnels et avant actualisation des bases fiscales, globalement, les dépenses propres à l'année 2017 sont estimées à 6 320 K€ et les recettes à 6 384 K€. L'excédent antérieur reporté est de 495 K€.

Soit un excédent de fonctionnement, pour virement à la section d'investissement, de 559 K€.

2.5 - PREVISIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2017

Dépenses financières

- Part en capital, de la dette sur emprunts, remboursée en 2017 : 517 K€.
 - Remboursement avance court terme CDC (préfinancement FCTVA 2015) : 178 K€
 - Régularisations taxes d'urbanisme : 2 K€
- Soit un total de dépenses financières de : 697 K€

Dépenses d'équipement

Les opérations d'équipement à réaliser en 2017, estimées à 2 007 K€, s'établissent comme suit :

| N° | Opérations d'équipements | Restes 2016 à réaliser | Projet 2017 O.B. | Total Prévisions |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------|------------------|------------------|
| 165 | Equipements sportifs | 43 K€ | 278 K€ | 321 K€ |
| 166 | Aménagements urbains | 80 K€ | 35 K€ | 115 K€ |
| 168 | Acquisition de matériels | 10 K€ | 37 K€ | 47 K€ |
| 171 | Travaux voirie | 39 K€ | 160 K€ | 199 K€ |
| 172 | Bâtiments communaux | 349 K€ | 140 K€ | 489 K€ |
| 174 | Zones industrielles | 0 K€ | 3 K€ | 3 K€ |
| 176 | Groupe scolaire J. Verdun | 13 K€ | 34 K€ | 47 K€ |
| 178 | Maison de Services Publics | 0 K€ | 10 K€ | 10 K€ |
| 180 | Acquisitions foncières | 1 K€ | 3 K€ | 4 K€ |
| 185 | Bassin de rétention | 142 K€ | 20 K€ | 162 K€ |
| 186 | Travaux réseaux | 89 K€ | 100 K€ | 189 K€ |
| 190 | Chapelle des missionnaires | 150 K€ | 0 K€ | 150 K€ |
| 192 | Défense incendie Matériel Environnement | 43 K€ | 50 K€ | 93 K€ |
| 201 | D.D. Travaux économies d'énergie | 13 K€ | 0 K€ | 13 K€ |
| 205 | | 21 K€ | 0 K€ | 21 K€ |
| 206 | Travaux eaux pluviales | 27 K€ | 50 K€ | 77 K€ |
| Autres opérations : - Subventions bailleurs sociaux | | 67 K€ | 0 K€ | 67 K€ |
| Total | | 1 087 K€ | 920 K€ | 2 007 K€ |

Travaux en régie (Opération d'ordre)

Les travaux en régie, effectués par le personnel communal, sont estimés à 60 K€.

2.6 – FINANCEMENT PREVISIONNEL EN 2017 DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le total des dépenses financières, d'équipement (restes à réaliser compris) et de travaux en régie est estimé à 2 764 K€.

Le financement prévisionnel (2 764 K€), sans recours à l'emprunt, s'établit comme suit :

- Subventions : 137 K€
- FCTVA et Taxes d'aménagement : 850 K€
- Prélèvement sur excédent de fonctionnement 2016 : 983 K€
- Autofinancement 2017 : 794 K€

2.7 – INFORMATIONS SUR LA DETTE FINANCIERE AU 01/01/2017

Avance à taux zéro Caisse des Dépôts et Consignation

Solde du préfinancement du FCTVA 2015 : 178 K€, remboursable en 2017

Emprunts bancaires à moyen et long terme

Montant de la dette sur emprunts : 7 173 K€

Structure :

- à taux fixe : 6 913 K€ (96 %)
- à taux révisable : 260 K€ (4 %)

Contrats d'emprunt en cours : 15 contrats (13 à taux fixe et 2 à taux révisable)

Répartition par prêteur des emprunts restant à rembourser :

- Caisse des Dépôts : 794 K€
- Caisse d'Épargne : 632 K€
- Crédit Agricole : 4 096 K€
- Crédit Foncier : 1 651 K€

Niveau de taux moyen d'intérêts à payer en 2017 : 3,25%

Evolution du remboursement des annuités d'emprunt sur période de 10 ans, voir tableau ci-après.

| Annuités remboursées (capital et intérêts) | Montant annuités | Répartition | | CRD au 01/01 |
|-----------------------------------------------|---------------------|-------------|-----------|-----------------|
| | | Capital | Intérêts | |
| Année 2017 | 749 709 € | 516 244 € | 233 465 € | 7 172 638 € |
| Année 2018 | 700 982 € | 483 743 € | 217 239 € | 6 656 394 € |
| Année 2019 | 674 292 € | 473 510 € | 200 782 € | 6 172 651 € |
| Année 2020 | 638 830 € | 453 138 € | 185 692 € | 5 699 141 € |
| Année 2021 | 630 551 € | 459 464 € | 171 087 € | 5 246 003 € |
| Année 2022 | 622 357 € | 466 051 € | 156 306 € | 4 786 539 € |
| Année 2023 | 576 149 € | 434 700 € | 141 449 € | 4 320 488 € |
| Année 2024 | 563 917 € | 436 622 € | 127 295 € | 3 885 788 € |
| Année 2025 | 555 688 € | 443 839 € | 111 849 € | 3 449 166 € |
| Année 2026 | 547 000 € | 450 104 € | 96 896 € | 3 005 327 € |

2.8 - AUTRES INFORMATIONS

Etat récapitulatif des dépenses et recettes par grandes masses

| Section de fonctionnement Budget Principal | Budget 2016 | Réalisé 2016 | O.B. 2017 |
|-----------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Dépenses | | | |
| Charges à caractère général | 1 723 100 € | 1 449 489 € | 1 603 700 € |
| Charges de personnel | 3 185 000 € | 3 058 018 € | 3 150 000 € |
| Atténuations de produits | 13 500 € | 9 468 € | 10 300 € |
| Autres charges de gestion courante | 1 100 523 € | 936 414 € | 1 080 200 € |
| Charges financières | 264 632 € | 245 782 € | 231 261 € |
| Charges exceptionnelles | 6 500 € | 1 870 € | 10 500 € |
| Total dépenses réelles | 6 293 255 € | 5 701 041 € | 6 085 961 € |
| Opérations d'ordre | 232 405 € | 607 598 € | 235 000 € |
| Virement section investissement | 685 216 € | 0 € | 558 959 € |
| Total général des dépenses | 7 210 876 € | 6 308 639 € | 6 879 920 € |
| Recettes | | | |
| Atténuations de charges | 113 000 € | 157 723 € | 103 000 € |
| Produits de services | 806 233 € | 835 054 € | 716 433 € |
| Impôts et Taxes | 3 618 207 € | 3 776 007 € | 3 865 000 € |

| | | | |
|------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Dotations, subventions et participations | 1 730 289 € | | 1 468 000 € |
| Autres produits de gestion courante | 188 000 € | 1 751 447 € | 172 000 € |
| Produits financiers | 0 € | 92 € | |
| Produits exceptionnels | 0 € | 387 045 € | |
| | 6 455 729 € | | 6 324 433 € |
| Total recettes réelles | € | 7 087 097 € | € |
| Opérations d'ordre | 90 000 € | 36 645 € | 60 000 € |
| Excédent antérieur reporté | 665 147 € | 665 147 € | 495 487 € |
| Total général des recettes | 7 210 876 € | 7 788 889 € | 6 879 920 € |
| Excédent de fonctionnement | 0 € | 1 480 250 € | 0 € |

| Section d'investissement Budget Principal | Année 2016 | | O.B. 2017 | Total O.B. 2017 |
|----------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|--------------------|
| | Réalisé | R.A.R. | | |
| Dépenses | | | | |
| Opérations d'équipement | 2 628 435 € | 1 087 318 € | 920 000 € | 2 007 318 € |
| Opérations financières | 757 563 € | | 697 035 € | 697 035 € |
| Opérations d'ordre | 36 645 € | | 60 000 € | 60 000 € |
| Total des dépenses | 3 422 643 € | 1 087 318 € | 1 677 035 € | 2 764 353 € |
| Recettes | | | | |
| Subventions d'investissement | 459 640 € | 103 740 € | 33 076 € | 136 816 € |
| Emprunts | 800 000 € | | | 0 € |
| | | | 1 834 763 € | 1 834 763 € |
| Dotations, fonds divers et réserves | 265 285 € | | € | € |
| Opérations d'ordre | 607 598 € | | 235 000 € | 235 000 € |
| | 1 288 935 € | | | |
| Solde d'exécution antérieur reporté | € | | -1 185 € | -1 185 € |
| Virement de la section investissement | | | 558 959 € | 558 959 € |
| Total des recettes | 3 421 458 € | 103 740 € | 2 660 613 € | 2 764 353 € |
| Solde d'exécution à reporter | -1 185 € | | | 0 € |

A l'unanimité des membres présents et représentés, il est pris acte du débat sur les orientations budgétaire et de l'existence du rapport présenté par M. FIESCHI, M. le Maire ayant pris soin de préciser à l'attention des membres de la minorité que le vote ne valide pas le contenu du rapport présenté.

D. Clôture des budgets annexes :

a) Lotissement communal Pilota Plaza

Monsieur Pierre FIESCHI, Adjoint délégué aux Finances, indique à l'assemblée que par délibération du 28 novembre 2012, la commune a décidé de réaliser, sur des terrains dont elle est propriétaire, un lotissement, dénommé lotissement communal Pilota Plaza, à usage d'habitation et de créer un budget annexe.

Les travaux d'aménagement, des différents lots destinés à être cédés, ont été engagés en 2013 et ont pris fin en 2016.

Montants HT des travaux réalisés sur la période 2013-2016 : 261 507,97 €

Montants HT des produits liés à la vente des terrains : 266 804,45 €

Excédent reversé au budget général de la commune : 5 296,48 €

Dix lots ont été réalisés dont un destiné à un bailleur social.

Les 9 lots, réservés à des ménages primo accédant, ont été vendus.

Le lot réservé au bailleur social figure à l'actif de la commune. Les modalités et les opérations afférentes à l'affectation de ce lot au bénéficiaire d'un bailleur social, seront assurées par la commune dans le cadre de son budget principal.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de clôturer le budget annexe «Lotissement communal Pilota Plaza», après arrêté des comptes au 31 décembre 2016 et vérification de leur concordance avec ceux du Comptable Public.

b) Production d'énergie

Par délibération du conseil municipal du 2 juin 2010, il a été décidé de créer un budget annexe « Production d'énergie », à caractère industriel et commercial, destiné à vendre à EDF la production d'électricité des capteurs photovoltaïques installés sur la toiture de la salle Mendeaala.

Ce budget annexe n'a jamais été utilisé.

Les ventes d'électricité à EDF sont comptabilisées, depuis l'origine, dans le budget principal du fait que les montants facturés (environ 10 K€ / an) ne sont pas significatifs et sont de surcroît non soumis à la TVA.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de clôturer le budget annexe « Production d'énergie ».

4. PRISE DE COMPETENCES POLITIQUE LINGUISTIQUE EN FAVEUR DE LA LANGUE BASQUE ET CULTURE BASQUE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE.

M. Xabi HARITSCHELHAR expose que l'évolution du contexte institutionnel entraîne des transferts de compétences en matière de politique en faveur de la langue basque et de culture basque. Il précise que les communes peuvent poursuivre naturellement leurs actions dans ces domaines.

M. Sébastien CHRISTY fait observer que l'Office Public de la Langue Basque (OPLB) ne disparaît pas contrairement au Syndicat Intercommunal de Soutien à la Culture Basque.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable sur la prise de compétences « Politique linguistique en faveur de la langue basque » et « culture basque » par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

5. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Suite à la délibération du Conseil communautaire de l'Agglomération pays basque en date du 4 février 2017 relative à la création et à la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), chaque commune doit désigner son représentant titulaire et son représentant suppléant à la CLECT, parmi les membres du conseil municipal.

Après appel à candidatures et votes, les résultats sont les suivants :

- pour le siège de titulaire, M. Pierre FIESCHI obtient 26 voix et M. Sébastien CHRISTY 3 voix
- pour le siège de suppléant M. Beñat INCHAUSPE obtient 26 voix et Mme Anaïs FUNOSAS 3 voix.

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, désigne, conformément aux règles en vigueur, M. Pierre FIESCHI comme représentant titulaire et M. Beñat INCHAUSPE comme représentant suppléant.

6. INSTALLATION DE COMPTEURS LINKY PAR ENEDIS : RETRAIT DE LA DELIBERATION PRISE LE 16 NOVEMBRE 2016.

Suite au courrier de Mme la Sous-préfète indiquant que la délibération prise le 16 novembre 2016, relative à l'installation de compteurs Linky par ENEDIS, est entachée d'illégalité, le Maire se voit contraint de proposer au conseil municipal le retrait de cette délibération. En effet, en sa qualité de maire il doit appliquer les dispositions légales et réglementaires nationales et communautaire mais en l'occurrence, il le fait sans enthousiasme car il s'oppose à ces installations comme l'ensemble des membres de l'assemblée. Renseignements pris auprès de l'AMF (association des maires de France) le maintien de la délibération du 16 novembre 2016 supposerait un contentieux devant le Tribunal Administratif et exposerait la commune à des frais qu'il n'estime pas nécessaire d'engager. Fort de l'accord de ses collègues, il demandera par courrier avec détermination qu'ENEDIS n'installe pas ces compteurs.

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (Contre : MM. Christian VIGIE, Manuel IGLESIAS, Jean-Jacques ARGUINDEGUY, Anaïs FUNOSAS, Martine ETCHECAHARRETA et Sébastien CHRISTY / Abstention : MM. Xabi HARITSCHELHAR et Joël FABAS), le conseil municipal décide de retirer ladite délibération.

7. SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE :

A. Affectation du résultat 2016

Constatant que le Compte Administratif 2016 fait apparaître un excédent d'exploitation d'un montant de 250 486,91 € et un déficit d'investissement de - 98 271,59 €, M. Pierre FIESCHI propose de répartir sur le budget 2017, le résultat ci-dessus de la section Exploitation comme suit :

- en recettes de la section d'investissement :
Compte 1068 « Dotations, fonds divers et réserves » 98 271,59 €
- le solde en report à nouveau de la section d'exploitation :
Compte R002 « Excédent d'exploitation reporté » 152 215,32 €

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve la proposition.

B. Orientations budgétaires 2017

M. Pierre FIESCHI, Adjoint au Maire Délégué aux Finances, présente à ses collègues les éléments relatifs aux orientations budgétaires 2017 pour le service public de l'eau potable, détaillés ci-après.

1 - Contexte économique et financier en 2017

Les données du contexte économique et financier dans lequel évoluent les collectivités locales se retrouvent dans le contexte particulier du SPIC (Service Public Industriel et Commercial) qu'est un service de l'eau potable.

Les services publics d'eau potable sont essentiellement financés par les redevances pour services rendus aux usagers. Néanmoins, ils peuvent être aidés, pour certaines opérations, par d'autres collectivités ou organismes publics. Localement, il s'agit du Conseil Départemental 64 et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Toutefois, avec le nouveau dispositif d'accompagnement financier des projets de territoire voté par le Conseil Départemental à compter de 2017 et les orientations du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau, l'obtention d'aides financières sera limitée.

Ainsi, les principales recettes seront constituées des redevances payées par l'utilisateur et du recours à l'emprunt dont les taux augmentent mais restent attractifs.

Le volume d'eau facturé reste donc un élément important de la gestion du service. Malgré un accroissement du nombre d'abonnés, ce volume facturé reste relativement stable. Il confirme la tendance nationale de maîtrise de la consommation d'eau par les usagers.

Enfin, la création de la nouvelle Communauté d'Agglomération Pays Basque au 1^{er} Janvier 2017, va entraîner dans les prochains mois une réflexion sur l'avenir des régies et des syndicats d'eau potable du Pays Basque. Ainsi, la compétence communale « eau potable » pourrait basculer dès le 1^{er} Janvier 2018 en compétence intercommunale.

2 - Résultats 2016

Au vu du Compte de Gestion du Comptable Public et du Compte Administratif, les résultats sont les suivants.

2.1 - En section d'exploitation

- recettes réelles et d'ordre : 841 K€,
- excédent antérieur reporté : 140 K€,
- dépenses réelles et d'ordre : - 731 K€,
- ➔ excédent de fonctionnement : 250 K€.

2.2 - En section d'investissement

- recettes réelles et d'ordre : 763 K€,
- dépenses réelles et d'ordre : - 843 K€,
- restes à réaliser en recettes : 115 K€,
- restes à réaliser en dépenses : - 133 K€,
- ➔ besoin de financement : 98 K€.

➔ Excédent net de clôture : 152 K€ ←

3 – Les orientations 2017

3.1 – Evolution des dépenses et des recettes d'exploitation en 2017

3.1.1. Au niveau des dépenses

Compte-tenu de l'inflation estimée à + 0,80 % en 2017, une augmentation globale et moyenne de + 1 % est estimée pour les charges à caractère général (chapitre 011).

Outre l'entretien courant, un effort particulier est envisagé pour réaliser des travaux ou des prestations d'amélioration des équipements ou des réseaux existants.

S'agissant du personnel (chapitre 012), les charges sont estimées 283 K€.

Pour les charges financières (chapitre 66), la prévision d'un emprunt pour le financement de l'opération de réhabilitation du réseau AEP Hasquette-Pignadas, explique une augmentation des intérêts.

En ce qui concerne les autres postes de dépenses, globalement, ces derniers devraient rester relativement stables.

3.1.2. Au niveau des recettes

Les principales sources de recettes sont basées sur le volume facturé et le nombre d'abonnés.

Le prévisionnel de ces deux paramètres est sensiblement identique à 2016, à savoir :

- volume facturé : 367 500 m³,
- nombre d'abonnés : 3 445.

Tout comme l'an dernier, les tarifs « régie » ne subiront pas d'augmentation.

Une nette augmentation du montant des travaux facturés est prévue. Elle résulte notamment du prévisionnel de remboursement par le budget général de la part affectée à la défense incendie dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau AEP Hasquette-Pignadas (40 000 €).

Globalement, le montant total des recettes devrait augmenter de 5 % par rapport à la prévision 2016.

3.1.3. Excédent prévisionnel de la section d'exploitation

Le total des dépenses est estimé à 869 K€ et celui des recettes à 892 K€. L'excédent antérieur reporté est de 152 K€.

Soit un excédent de fonctionnement, pour virement à la section d'investissement, de 175 K€.

3.2 – Evolution des dépenses et des recettes d'investissement en 2017

3.2.1. Au niveau des dépenses

Les dépenses financières, représentées par le remboursement du capital des emprunts et avances, d'un montant total de 47 K€, sont en diminution de plus de 15 %.

Les dépenses d'équipement, issues notamment du programme de travaux de l'étude d'actualisation de l'étude diagnostique de l'eau, représentent un montant global de 1 603 K€ (restes à réaliser compris). Ces dépenses concernent principalement la protection de la ressource, l'amélioration de la qualité de l'eau, la pérennité et la sécurisation des équipements et le renouvellement de canalisations vétustes et fuyardes.

Seront terminées, cette année, les opérations suivantes :

- mise en place des périmètres de protection des captages d'eau (25 K€),
- réhabilitation de la station de traitement de Zelai (45 K€).

Deux nouvelles opérations, clôturant le programme de travaux précité, seront lancées en 2017 :

- la réhabilitation du réseau AEP allant du quartier Hasquette à la zone artisanale Pignadas sur un linéaire total de 4,22 km pour un montant de 1 184 K€,
- la réhabilitation et la sécurisation des ouvrages existants pour un montant de 176 K€.

D'autres investissements sont prévus pour :

- l'acquisition de matériel (19 K€),
- les extensions ou déplacements de réseaux (98 K€),
- la réhabilitation du forage OSPI5 et la création d'un surpresseur sur réseau (total de 56 K€).

Les travaux en régie, effectués par le personnel communal, sont estimés à 30 K€.

3.2.2. Au niveau des recettes

Le financement prévisionnel des dépenses d'investissement (1 774 K€) s'établit comme suit :

- Subventions du Conseil Départemental 64 ou de l'Agence de l'Eau Adour Garonne : 120 K€,
- Emprunt : 1 225 K€,
- Ressources propres : 429 K€.

4 – Informations sur la dette financière et le niveau d'épargne

4.1 – La dette financière

La dette sur emprunts se répartie en 6 prêts dont 3 vont arriver à terme d'ici 2019.

Près de 80 % des prêts sont des prêts à taux fixe et à remboursement trimestriel, contractés auprès de 3 prêteurs (Caisse d'Épargne, Caisse des Dépôts et Crédit Agricole).

Pour l'année 2017, l'annuité de la dette, pour les prêts effectifs, est estimée à 59 K€, dont 47 K€ de remboursement de capital et 12 K€ de frais d'intérêts. Le capital restant dû au 01/01/2017 est de 559 K€.

L'impact futur du nouvel emprunt 2017 devrait être réduit du fait de l'extinction de 3 prêts d'ici 2019.

4.2 – Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette

L'épargne brute et l'épargne nette devraient diminuer du fait notamment de l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement.

Même si la capacité de désendettement augmente, elle reste toutefois correcte. Elle serait de 4,14 années.

5 – Etats récapitulatifs des dépenses et recettes par grandes masses

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | BUDGET 2016 | REALISE 2016 | O.B. 2017 |
|-----------------------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| RECETTES | | | |
| Atténuation de charges | - € | - € | - € |
| Ventes et prestations de services | 771 900 € | 817 714 € | 847 935 € |
| Autres produits de gestion courante | - € | 68 € | - € |
| Produits financiers | - € | - € | - € |
| Produits exceptionnels | - € | 558 € | - € |
| Opérations d'ordre | 84 593 € | 23 394 € | 44 717 € |
| Total des recettes de l'exercice | 856 493 € | 841 735 € | 892 652 € |
| Excédent de fonctionnement antérieur | 140 548 € | 140 548 € | 152 215 € |
| Total général des recettes | 997 041 € | 982 283 € | 1 044 867 € |
| DEPENSES | | | |
| Charges à caractère général | 397 300 € | 294 015 € | 399 705 € |
| Charge de personnel | 291 650 € | 285 424 € | 283 050 € |
| Atténuations de produits | - € | - € | - € |
| Autres charges de gestion courante | 5 000 € | 4 311 € | 6 000 € |
| Charges financières | 13 180 € | 13 052 € | 24 300 € |
| Charges exceptionnelles | 500 € | 242 € | 500 € |
| Opérations d'ordre | 134 760 € | 134 752 € | 155 845 € |
| Total des dépenses de l'exercice | 842 390 € | 731 796 € | 869 400 € |
| Virement section investissement | 154 651 € | | 175 467 € |
| Total général des dépenses | 997 041 € | 731 796 € | 1 044 867 € |
| Excédent de fonctionnement | | 250 487 € | |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | |
|-----------------------------------|-------------------------|------------------|--------------------|----------------------------|
| | REALISE 2016 | RAR 2016 | O.B. 2017 | TOTAL O.B. 2017 |
| DEPENSES | | | | |
| Opérations d'équipement | 676 650 € | 132 962 € | 1 469 643 € | 1 602 605 € |
| Opérations financières | 56 467 € | | 46 950 € | 46 950 € |
| Solde d'exécution antérieur repo | 86 813 € | | 80 168 € | 80 168 € |
| Opérations d'ordre | 23 394 € | | 44 717 € | 44 717 € |
| Total des dépenses | 843 325 € | 132 962 € | 1 641 478 € | 1 774 440 € |
| RECETTES | | | | |
| Subventions d'investissement | 215 945 € | 114 858 € | 5 170 € | 120 028 € |
| Emprunts | 373 000 € | | 1 224 828 € | 1 224 828 € |
| Dotations, fonds divers et réserv | 39 460 € | | 98 272 € | 98 272 € |
| Opérations d'ordre | 134 752 € | | 155 845 € | 155 845 € |
| Solde d'exécution antér. reporté | - € | | | - € |
| Virement de la section fonction. | | | 175 467 € | 175 467 € |
| Total des recettes | 763 157 € | 114 858 € | 1 659 582 € | 1 774 440 € |
| Solde d'exécution à reporter | -80 168 € | | | 0 € |

A l'unanimité des membres présents et représentés, il est pris acte du débat sur les orientations budgétaire et de l'existence du rapport présenté par M. FIESCHI, M. le Maire ayant pris soin de préciser à l'attention des membres de la minorité que le vote ne valide pas le contenu du rapport présenté.

8. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

A. Affectation du résultat 2016

Constatant que le Compte Administratif 2016 fait apparaître un excédent d'exploitation d'un montant de 283 678,99 € et un déficit d'investissement de - 148 210,08 €, M. Pierre FIESCHI propose au Conseil Municipal de répartir sur le budget 2017, le résultat ci-dessus de la section Exploitation comme suit :

- en recettes de la section d'investissement :
Compte 1068 « Dotations, fonds divers et réserves » 148 210,08 €
- le solde en report à nouveau de la section d'exploitation :
Compte R002 « Excédent d'exploitation reporté » 135 468,91 €

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve la proposition.

B. Orientations budgétaires 2017

M. Pierre FIESCHI, Adjoint au Maire Délégué aux Finances, présente à ses collègues les éléments relatifs aux orientations budgétaires 2017 pour le service public de l'assainissement collectif, détaillés ci-après.

1 - Contexte économique et financier en 2017

Les données du contexte économique et financier dans lequel évoluent les collectivités locales se retrouvent dans le contexte particulier du SPIC (Service Public Industriel et Commercial) qu'est un service d'assainissement collectif.

Les services publics d'assainissement collectif sont essentiellement financés par les redevances pour services rendus aux usagers. Néanmoins, ils peuvent être aidés, pour certaines opérations, par d'autres collectivités ou organismes publics. Localement, il s'agit du Conseil Départemental 64 et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Toutefois, avec le nouveau dispositif d'accompagnement financier des projets de territoire voté par le Conseil Départemental à compter de 2017 et les orientations du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau, l'obtention d'aides financières sera limitée.

Ainsi, les principales recettes seront constituées des redevances payées par l'utilisateur et du recours à l'emprunt dont les taux augmentent mais restent attractifs.

Le volume d'assainissement facturé et la participation pour financement de l'assainissement collectif (PFAC) restent donc des éléments importants de la gestion du service. Malgré un accroissement du nombre d'abonnés, ce volume facturé reste relativement stable. Il confirme la tendance nationale de maîtrise de la consommation d'eau par les usagers. Quant à la PFAC, sa perception très variable est liée à la date de fin des constructions, individuelles ou collectives.

Enfin, la création de la nouvelle Communauté d'Agglomération Pays Basque au 1^{er} Janvier 2017, va entraîner dans les prochains mois une réflexion sur l'avenir des régies et des syndicats d'assainissement du Pays Basque. Ainsi, la compétence communale « assainissement » pourrait basculer dès le 1^{er} Janvier 2018 en compétence intercommunale.

2 – Résultats 2016

Au vu du Compte de Gestion du Comptable Public et du Compte Administratif, les résultats sont les suivants.

2.1 - En section d'exploitation

- recettes réelles et d'ordre : 962 K€,
- excédent antérieur reporté : 63 K€,
- dépenses réelles et d'ordre : - 741 K€,
- ➔ excédent de fonctionnement : 284 K€.

2.2 - En section d'investissement

- recettes réelles et d'ordre : 561 K€,
- dépenses réelles et d'ordre : - 396 K€,
- restes à réaliser en recettes : 71 K€,
- restes à réaliser en dépenses : - 384 K€,
- ➔ besoin de financement : 148 K€.

➔ Excédent net de clôture : 136 K€ ←

3 – Les orientations 2017

3.1 – Evolution des dépenses et des recettes d'exploitation en 217

3.1.1. Au niveau des dépenses

Le total des dépenses devrait être sensiblement le même que 2016.

Compte-tenu de l'inflation estimée à + 0,80 % en 2017, une augmentation globale et moyenne de + 1 % est estimée pour les fournitures et matériaux des charges à caractère général (chapitre 011).

Une enveloppe plus conséquente est prévue en entretien courant des équipements du fait de leur âge. De plus, un effort particulier est envisagé pour réaliser des travaux ou des prestations d'amélioration des équipements ou des réseaux existants. Globalement, le montant du chapitre 011 devrait augmenter de plus de 20 %.

S'agissant du personnel (chapitre 012), les charges sont estimées à 101 K€.

Pour les charges financières (chapitre 66), une diminution d'environ 4% est prévue pour les intérêts.

En ce qui concerne les autres postes de dépenses, globalement, ces derniers devraient rester relativement stables.

3.1.2. Au niveau des recettes

Les principales sources de recettes sont basées sur le volume facturé, le nombre d'abonnés.

Le prévisionnel de ces deux paramètres est sensiblement identique à 2016, à savoir :

- volume facturé : 206 000 m³,
- nombre d'abonnés : 2 173.

Tout comme l'an dernier, les tarifs « régie » ne subiront pas d'augmentation.

En ce qui concerne la PFAC (Participation pour Financement de l'Assainissement Collectif), son montant devrait être moindre qu'en 2016. En effet, l'année dernière, deux collectifs représentant près de 169 000 € ont été facturés.

Globalement, le montant total des recettes devrait être identique à la prévision 2016.

3.1.3. Excédent prévisionnel de la section d'exploitation

Le total des dépenses est estimé à 884 K€ et celui des recettes à 870 K€. L'excédent antérieur reporté est de 135 K€.

Soit un excédent de fonctionnement, pour virement à la section d'investissement, de 121 K€.

3.2 – Evolution des dépenses et des recettes d'investissement en 2017

3.2.1. Au niveau des dépenses

Les dépenses financières, représentées par le remboursement du capital des emprunts et avances, d'un montant total de 137 K€, sont en diminution d'environ 3 %.

Les dépenses d'équipement représentent un montant global de 701 K€ (restes à réaliser compris). Ces dépenses concernent principalement la réhabilitation de réseaux destinée à réduire les entrées d'eaux parasites au niveau du bourg et au niveau du quartier Pilota Plaza (486 k€). Des extensions de réseaux, la création d'équipements, un transfert d'actif ou l'acquisition de matériel sont également prévus.

Les travaux en régie, effectués par le personnel communal, sont estimés à 17 K€.

3.2.2. Au niveau des recettes

Le financement prévisionnel des dépenses d'investissement (957 K€) s'établit comme suit :

- Subventions du Conseil Départemental 64 ou de l'Agence de l'Eau Adour Garonne : 71 K€,
- Emprunt : 165 K€,
- Ressources propres : 721 K€.

4 – Informations sur la dette financière et le niveau d'épargne

4.1 – La dette financière

La dette sur emprunts se répartie en 7 prêts dont 3 vont arriver à terme d'ici 2019, à laquelle il faut ajouter 4 avances remboursables accordées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

La majorité des prêts est à taux fixe et à remboursement trimestriel ou annuel, contractés auprès de 4 prêteurs (Caisse d'Epargne, Caisse des Dépôts, Crédit Agricole et Agence de l'Eau Adour Garonne).

Pour l'année 2017, l'annuité de la dette est estimée à 268 K€, dont 137 K€ de remboursement de capital et 131 K€ de frais d'intérêts. Le capital restant dû au 01/01/2017 est de 3 467 K€, en diminution du fait de la non contraction d'emprunt depuis 2011.

Vu le programme d'investissement, la souscription d'un nouvel emprunt de 165 K€ est prévu pour 2017.

4.2 – Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette

L'épargne brute et l'épargne nette devraient connaître une diminution du fait notamment de l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement.

La capacité de désendettement serait de 22,42 années.

5 – Etats récapitulatifs des dépenses et recettes par grandes masses

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|-----------------------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| | BUDGET 2016 | REALISE 2016 | O.B. 2017 |
| RECETTES | | | |
| Atténuation de charges | 17 350 € | 16 684 € | 18 255 € |
| Ventes et prestations de services | 721 000 € | 774 118 € | 688 670 € |
| Subventions d'exploitation | 54 600 € | 59 184 € | 43 400 € |
| Autres produits de gestion courante | - € | - € | - € |
| Produits financiers | - € | - € | - € |
| Produits exceptionnels | - € | 326 € | - € |
| Opérations d'ordre | 136 480 € | 112 110 € | 119 355 € |
| Total des recettes de l'exercice | 929 430 € | 962 422 € | 869 680 € |
| Excédent de fonctionnement antérieur | 62 757 € | 62 757 € | 135 469 € |
| Total général des recettes | 992 187 € | 1 025 179 € | 1 005 149 € |
| DEPENSES | | | |
| Charges à caractère général | 291 991 € | 218 054 € | 359 861 € |
| Charge de personnel | 97 670 € | 94 460 € | 101 300 € |
| Atténuations de produits | - € | - € | - € |
| Autres charges de gestion courante | 2 731 € | 2 611 € | 3 500 € |
| Charges financières | 136 850 € | 136 369 € | 131 050 € |
| Charges exceptionnelles | 2 269 € | 2 178 € | 500 € |
| Opérations d'ordre | 287 830 € | 287 829 € | 288 000 € |
| Total des dépenses de l'exercice | 819 341 € | 741 500 € | 884 211 € |
| Virement section investissement | 172 846 € | | 120 938 € |
| Total général des dépenses | 992 187 € | 741 500 € | 1 005 149 € |
| Excédent de fonctionnement | | 283 679 € | |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | |
|-------------------------------------|---------------------|------------------|------------------|------------------------|
| | REALISE 2016 | RAR 2016 | O.B. 2017 | TOTAL O.B. 2017 |
| DEPENSES | | | | |
| Opérations d'équipement | 141 416 € | 384 016 € | 316 742 € | 700 758 € |
| Opérations financières | 141 967 € | | 137 455 € | 137 455 € |
| Solde d'exécution antérieur reporté | | | | - € |
| Opérations d'ordre | 112 110 € | | 119 355 € | 119 355 € |
| Total des dépenses | 395 492 € | 384 016 € | 573 552 € | 957 568 € |
| RECETTES | | | | |
| Subventions d'investissement | 10 249 € | 70 583 € | | 70 583 € |
| Emprunts | | | 164 614 € | 164 614 € |
| Dotations, fonds divers et réserves | | | 148 210 € | 148 210 € |
| Opérations d'ordre | 287 829 € | | 288 000 € | 288 000 € |
| Solde d'exécution antér. reporté | 262 637 € | | 165 223 € | 165 223 € |
| Virement de la section fonction. | | | 120 938 € | 120 938 € |
| Total des recettes | 560 715 € | 70 583 € | 886 985 € | 957 568 € |
| Solde d'exécution à reporter | 165 223 € | | | 0 € |

A l'unanimité des membres présents et représentés, il est pris acte du débat sur les orientations budgétaires et de l'existence du rapport présenté par M. FIESCHI, M. le Maire ayant pris soin de préciser à l'attention des membres de la minorité que le vote ne valide pas le contenu du rapport présenté.

9. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

A. Orientations budgétaires 2017

Monsieur Pierre FIESCHI, Adjoint au Maire Délégué aux Finances, présente à ses collègues les éléments relatifs aux orientations budgétaires 2017 pour le service public de l'assainissement non collectif, détaillés ci-après.

1 - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER EN 2017

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est un SPIC (Service Public Industriel et Commercial). Le SPANC de Hasparren assure uniquement les contrôles réglementaires des dispositifs neufs et existants et des missions de conseil auprès des usagers ; il n'a pas la compétence entretien qui est facultative. Le nombre d'habitants desservis par le SPANC est de 3022.

Le SPANC est essentiellement financé par les redevances des usagers et par les subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG).

S'agissant de l'avenir du SPANC de la Ville de Hasparren, ce service communal est fortement lié à la future organisation territoriale issue des dispositions de la loi NOTRE.

En effet, à l'échéance 2020, l'eau et l'assainissement seront des compétences intercommunales obligatoires. En outre, dans le contexte local, la création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque au 1^{er} janvier 2017, pourrait conduire à avancer la date du transfert de compétence.

2- ELEMENTS ET INDICATEURS RELATIFS AU BUDGET 2017

2.1 ESTIMATION DU RESULTAT 2016

Sous réserve de l'approbation, lors du conseil municipal, du Compte de Gestion du Comptable Public et du Compte Administratif, l'excédent net de clôture est de 53 210,77€.

2.2 ESTIMATION DES DEPENSES ET DES RECETTES D'EXPLOITATION EN 2017

Le projet de budget, en section d'exploitation, s'équilibre en dépenses et recettes à 81 000,00 €.

Les dépenses d'exploitation sont estimées comme suit (montants exprimés en milliers d'euros) :

- Charges à caractère général : 9 K€
- Charges de personnel : 36 K€
- Autres charges : 2 K€
- Amortissements : 4 K€
- Virement à la section investissement : 30 K€

Soit un total de dépenses d'exploitation de : 81 K€

Au niveau des recettes, les principales sources de recettes sont basées sur les redevances des contrôles réalisées chez les usagers et sur les subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Il n'y aura pas cette année d'augmentation du montant des redevances perçues auprès des usagers.

Le SPANC contrôlera environ 150 installations existantes et une dizaine d'installations neuves et assurera le suivi de la réhabilitation des installations qui en ont besoin.

Les recettes d'exploitation sont estimées comme suit (montants exprimés en milliers d'euros) :

- Subventions d'exploitation AEAG : 13 K€
- Redevances usagers : 24 K€
- Excédent antérieur reporté : 44 K€

Soit un total de recettes d'exploitation de : 81 K€

2.3 PREVISIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2017

Les dépenses d'équipements sont constituées essentiellement par l'achat de matériel et d'équipements.

Le programme de réhabilitations de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG), permettant de percevoir un montant maximum d'aide de 4200 € par installation, concerne en 2017 une quarantaine de mises aux normes ayant obtenus l'accord de l'AEAG.

Le montant de cette opération est de l'ordre de 328 K€.

2.4 ESTIMATION DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2017

Le projet de budget, en section d'investissement, s'équilibre en dépenses et recettes à 371 000,00 €.

Les dépenses d'investissement sont estimées comme suit (montants exprimés en milliers d'euros) :

- Matériels et équipements : 43 K€
- Programme réhabilitation : 328 K€

Soit un total de dépenses d'investissement de : 371 K€

Les recettes d'investissement sont estimées comme suit (montants exprimés en milliers d'euros) :

- Participation AEAG : 328 K€
- Autofinancement (amortissements) : 4 K€
- Virement section Exploitation : 30 K€
- Excédent antérieur reporté : 9 K€

Soit un total de recettes d'investissement de : 371 K€

2.5 INFORMATION SUR LA DETTE FINANCIERE AU 01/01/2017

Aucun emprunt n'a été contracté par ce service depuis sa création.

Interrogé par Mme Martine ETCHECAHARRETA, le maire indique que la Communauté d'Agglomération Pays Basque va créer en 2017 des commissions de travail qui vont faire des propositions pour réaliser le basculement des compétences eau et assainissement en 2018 ou 2019.

A l'unanimité des membres présents et représentés, il est pris acte du débat sur les orientations budgétaire et de l'existence du rapport présenté par M. FIESCHI, M. le Maire ayant pris soin de préciser à l'attention des membres de la minorité que le vote ne valide pas le contenu du rapport présenté.

10. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

A. Dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle.

Le Maire rappelle que la commune de Hasparren intègre régulièrement notamment des jeunes apprentis du Centre Départemental de Formation des Apprentis Agricoles de Hasparren, au sein des services techniques et plus précisément aux services des espaces verts. Il précise qu'il y en a actuellement deux, le nombre dépendant des demandes du territoire.

Ainsi, ces jeunes sont amenés à réaliser des travaux dits réglementés ou « dangereux » :

- travaux nécessitant l'utilisation ou l'entretien de certains équipements de travail (travaux dits « dangereux ») : débouillage et nettoyage des taille-haies, perches élagueuses, tondeuses à conducteur à pied et à conducteur porté par exemple, de l'ensemble des matériels agricoles
- travaux de maintenance sur des équipements de travail en fonctionnement
- utilisation d'échelles, d'escabeaux ou de marchepieds (en cas d'impossibilité technique d'utiliser un équipement assurant la protection collective ou si le risque faible pour des travaux de courte durée non répétitifs)
- montage et démontage d'échafaudage et podium.

Dans ces conditions, il convient d'établir une déclaration de dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation auprès de la DIRECCTE.

Mme Martine ETCHECAHARRETA demande si l'encadrement nécessaire est présent, M. Beñat INCHAUSPE répond qu'il y a toujours un maître de stage à leur côté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer la déclaration de dérogation et tout document concernant cette opération.

B. Temps partiel sur autorisation

Une demande de bénéfice de temps partiel sur autorisation a été formulée par un agent communal occupant l'emploi d'ingénieur principal territorial. Cette demande porte sur l'augmentation à 80% de la quotité travaillée par cet agent, ce dernier bénéficiant jusqu'à lors d'un temps partiel à raison de 70% du temps complet.

Où cet exposé le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les modalités d'exercice de ce temps partiel présentées, à savoir :

- la quotité de 80% du temps plein
- la durée d'un an renouvelable, dans la limite de trois ans
- la date d'effet du temps partiel : le 01/04/2017.

11. MOTION DE SOUTIEN AUX COMMUNES ET AUX INTERCOMMUNALITES.

L'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (association apolitique) a adopté lors de son Bureau du 26 janvier dernier un « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens ».

Le maire ayant commenté le texte, le conseil municipal soutient ce manifeste, à la majorité des membres présents et représentés (abstention de MM. Martine ETCHECAHARRETA, Anais FUNOSAS et Sébastien CHRISTY).

12. QUESTIONS DIVERSES

- M. Beñat INCHAUSPE annonce à l'assemblée les chiffres relatifs à la population légale tels qu'ils ressortent du recensement intervenu en février dernier. Ainsi, la population totale au 1er janvier 2014 est de 6661 habitants, soit une augmentation de 4,61% (+294 habitants). La population recensée en 2016 sera officialisée dans 3 ans et s'établira à 6917 habitants. Pour le maire, ces chiffres révèlent l'attractivité de la commune, sa volonté de s'ouvrir sans toutefois trop gonfler afin de conserver son équilibre.

- Mme Anaiz FUNOSAS demande au maire de faire le point sur le dossier du décès de M. Forget.
M. Beñat INCHAUSPE indique que les Pompes Funèbres Dabbadie n'ont pas obtenu gain de cause contre la Sous-préfecture et la commune auprès du Tribunal Administratif. La commune ne doit donc pas verser 1500€ aux Pompes Funèbres DABBADIE comme demandé par ces derniers. La décision de justice a été rendue le 10 janvier dernier et il n'y a pas eu appel.

Concernant l'enquête administrative diligentée par la Sous-préfecture il convient de retenir que :

- la commune avait raison de ne pas vouloir payer immédiatement les obsèques car le défunt n'était pas un indigent
- la commune et la famille n'ont pas été assez réactives
- pour les Pompes Funèbres Dabbadie, les quelques manquements constatés ne justifient pas un retrait d'agrément ; toutefois les services de l'Etat restent vigilants pour l'avenir.

Questionné par Mme Martine ETCHEÇAHARRETA, le maire précise que c'est le policier municipal qui a réglé les frais d'obsèques et que le remboursement s'effectuera après saisine du Tribunal si nécessaire.
Il ajoute que les cendres du défunt sont au colombarium de la commune.

- Mme Martine ETCHEÇAHARRETA fait observer que la commission finances s'est tenue à 9 heures, et qu'il n'est pas facile de se libérer à cette heure-là ; elle demande des horaires en soirée. M. Pierre FIESCHI répond qu'il n'a pas eu le choix compte tenu des disponibilités de chacun.

La réunion du Conseil s'achève à 22h30

**Le Maire,
Beñat INCHAUSPE.**

